Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602566-20251211-2220251112-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE TRÉHORENTEUC

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉHORENTEUC, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GORTAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025
Présents : 8

Présents : M. Michel GORTAIS, Maire —-- Mme Odette MORIN, adjointe –- Mme Louisa MASSON -- Mrs - Didier DUCHESNE -- Jean-Pierre GAUTHIER -- Adrien GLEHELLO -- Samuel PERRUCHOT – Claude ZUCCOLOTTO
Absents : Monsieur Patrick MORIN, adjoint (pouvoir à Odette MORIN) -- Josette MORIN (non excusée) – M. Dominique PLANTEC (pouvoir à M. Claude ZUCCOLOTTO)
Secrétaire : Mme Louisa MASSON

N°22/20251112
OBJET : CONVENTION DE CONTROLE POTEAU INCENDIE SAUR

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat pour le contrôle des hydrants est arrivé à échéance fin 2023 (entretien du poteau incendie de la commune), le contrôle du débit et du bon fonctionnement des poteaux incendies étant une nécessité, Monsieur le Maire, après avoir sollicité la SAUR, présente la convention préparée par la SAUR propose de renouveler le contrat.

Après en avoir pris connaissance des caractéristiques de la convention et en avoir délibéré, le Conseil :

- décide à l'unanimité d'accepter les conditions proposées par le contrat de la SAUR pour une nouvelle période de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction pour trois ans.

- charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel GORTAIS

MAIRIE DE TREHORENTEUC
Morbihan

2220251112